ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE AL HAOUZ
CERCLE TAHANAOUT
CAIDAT SETTI FADMA
COMMUNE SETTI FADMA

SETTI FADMA, LE : 10/11/2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N°21/2026/CSF

Le président de la Commune SETTI FADMA envisage de faire réaliser par bon de commande les prestations objet du présent avis en application des dispositions de l'article 91 du décret 2.22.431 relatifs aux marchés publics.

OBJET DE LA PRESTATION : FRAIS DE RESTAURATION ET RECEPTION

Consistance de la prestation :

N°	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité
1	MENU POUR 6 PERSONNES : TAJIN (POULET BELDI /VIANDE) + SALADE VARIEE + DESSERT VARIEE (FRUITS DE SAISON) + L'EAUX+ BOISSON GAZEUSE (4 LITRES)	U	60
2	MENU POUR 6 PERSONNES : VIENNOISERIE + BOISSONS CHAUDES + JUS + FROMAGES FRAIS + MIEL+ UNE VARIETE DE PAINS MAROCAINS+ *MSEMEN* OU *BAGHRIR*	U	60
3	BOUTEILLE D'EAUX 33CL	U	200
4	BOUTEILLE D'EAUX 50CL	U	200

- Lieu de l'exécution ou de livraison : **Commune SETTI FADMA Province d'AL HAOUZ**
- Le délai d'exécution : **deux cent 200 Jours.**
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- La date limite de la réception des devis des concurrents est le **12/11/2026 à 12h00min.**

LE PRESIDENT :

Caidat Setti Fadma
Commune Setti Fadma
Province Al Haouz - Cercle de Tahanaoute

Président du Conseil Communal

Mohamed AIT MOHAMED